

Programme et inscription des **Vacances de Printemps**

ALSH 3/11 ans de Bubry – **du 29 /04/2024 au 03/05/2024**

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard le

Lundi 22 avril

Pôle enfance jeunesse ou par mail à pole.enfance@bubry.fr

	Lundi 29 avril	Présence	Mardi 30 avril	Présence	Mercredi 01 mai	Présence
Matin	Peinture nature 3/6 ans Tournoi de Ping Pong/ tir à l'arc 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Continuité de la fresque Avec Gaëlle Plantation olympique 3/6 ans Médiathèque 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Féié	<input type="checkbox"/>
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>
Après-midi	Réalisation d'une fresque extérieure Avec l'intervention de Gaëlle 5/11 ans Chasse nature « parc Caudan » 3/6 ans Jeux d'ombre en photos 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Course aux médailles 3/6 ans Trompe l'œil en photos 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Féié	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 02 mai	Présence	Vendredi 03 mai	Présence		
Matin	Fabrication de masques et déguisements 3/6 ans Cadre végétal 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Goûter Olympique 3/11 ans	<input type="checkbox"/>		
Repas	Cantine	<input type="checkbox"/>	Cantine	<input type="checkbox"/>		
Après-midi	Rallye photos 3/6 ans Initiation base Ball 6/11 ans	<input type="checkbox"/>	Entrainement du sportif 3/6 ans Relais des champions 6/11 ans	<input type="checkbox"/>		

Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée

Date :

Signature :



Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2024
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, par prélèvement ou en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

Pole.enfance@bubry.fr

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan

